

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 17 décembre 2025**

Nombre de conseillers municipaux en exercice = 24 ; de présents = 21 ; de votants = 23

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept décembre à vingt heures zéro minutes, le conseil municipal de la Commune de QUÉVERT étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe LANDURÉ, Maire de QUÉVERT.

**Date de convocation : 10/12/2025**

**Date de publication : 19/12/2025**

PRÉSENTS : Mmes et MM Philippe LANDURÉ, Catherine DENIEL, Francis ADNOT, Sylvie LESNÉ, Mélanie DEQUÉ, Éric YGER, Joseph BRAULT, Yannick LUCAS, Didier LESAICHERRE, Françoise LEOST-TREMEL, Nathalie BONNOUVRIER, Christophe LECLERC, Maryam ABOU-MERHI, Dimitri GEA, Bénédicte RUISSEAU, Brigitte JUGUE-FOURNET, Jean-Luc ALLORY, Sylvie MEUNIER, Anne CHARRÉ, Jean-Yves ANGER, Antoine DEGUEN

ABSENT : Arnaud AUBAULT

ABSENTS EXCUSES : Clément ROUSSEAU (pouvoir à Philippe LANDURÉ) Mélanie RIO (pouvoir à Francis ADNOT)

SECRETAIRE DE SEANCE : Maryam ABOU-MERHI

<< >>

**AFFAIRE 2025.059 : ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE SECURITE ROUTIERE A LA VILLE PIERRE**

Un marché de travaux pour des aménagements de sécurité routière à La Ville Pierre a été publié sous forme de procédure adaptée le 15 octobre 2025, pour une date de remise des plis le 13 novembre 2025. 6 entreprises ont remis une offre, déclarées conformes.

Après analyse, la commission des marchés, réunie le 25 novembre 2025, propose de retenir l'entreprise suivante :

Entreprise proposée par la commission	Montant en € HT
COLAS	61 698.98 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le rapport d'analyse des offres,  
Vu l'avis de la commission des marchés en date du 25 juin 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

**A L'UNANIMITE**

**ATTRIBUE** le marché de travaux pour les aménagements de sécurité routière au lieudit La Ville Pierre à l'entreprise COLAS, pour un montant total de 61 698.98 € HT, soit 74 038.78 € TTC.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement correspondant ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de ce dossier.

**FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.**

Le Maire,  
Philippe LANDURÉ



Publié le 19 décembre 2025